



La participation des parents à l'école

Avez-vous de bons souvenirs de votre propre scolarité ? Pour votre enfant, beaucoup de choses seront certainement différentes de ce que vous avez vécu. Les temps changent et le système scolaire en Allemagne diffère peut-être lui aussi de celui du pays dans lequel vous avez grandi.

Nous aimerions vous donner quelques conseils pour bien accompagner votre enfant tout au long de sa scolarité et de pouvoir le soutenir.

COMMENT FONCTIONNE L'ÉCOLE À BERLIN ?



Vous avez votre mot à dire

En tant que parents, vous avez le droit de participer à la vie de l'école, de vous informer et d'y participer. C'est ce que stipule l'article 47 de la loi sur l'éducation de Berlin.



Vous avez une mission éducative commune

Selon la loi sur l'éducation, l'école doit « instruire et éduquer » les enfants. En tant que parents, vous restez bien entendu responsables de l'éducation de votre propre enfant. Le mieux pour votre enfant est que l'école et les parents coopèrent bien entre eux.

QUEL EST L'INTÉRÊT POUR NOTRE FAMILLE QUE JE PARTICIPE À L'ÉCOLE ?



Votre enfant apprend avec plus de motivation

L'école fait désormais partie intégrante du quotidien de votre enfant. Votre enfant apprendra avec plus de plaisir s'il voit que vous vous y intéressez.

Si vous participez à l'école (par exemple en apportant de délicieux plats pour la fête de classe), votre enfant sera fier de vous.



Vous recevez des informations

Vous êtes au courant de ce qui se passe à l'école et vous apprenez les nouveautés en temps utile.



Vous pouvez mieux aider votre enfant

Si vous êtes au courant de ce qui se passe à l'école, vous pouvez mieux soutenir votre enfant.



Vous faites connaissance avec les enseignants, les éducateurs et les parents.

De cette façon, vous saurez de qui votre enfant parle lorsqu'il évoque l'école et vous saurez à qui vous adresser si vous souhaitez discuter de quelque chose.

Vous faites la connaissance d'autres parents. Vous pouvez vous entretenir avec eux, peut-être même dans votre langue maternelle. Vous recevrez des informations et des conseils de parents qui vivent ici depuis longtemps ou qui ont des enfants plus âgés à l'école.

OÙ ET COMMENT PUIS-JE ÉCHANGER DES INFORMATIONS ?



Soirée des parents

Assistez aux réunions régulières de parents d'élèves.

Lors de la réunion des parents d'élèves, tous les parents des enfants d'une classe se réunissent avec le responsable de la classe et les éducateurs. Vous recevrez de nombreuses informations.

Informez la direction de la classe au préalable si vous ne parlez pas (encore) bien l'allemand. Demandez-leurs de parler lentement ou venez avec quelqu'un qui puisse vous servir d'interprète.



Café des parents d'élèves

Renseignez-vous si l'école de votre enfant organise un « café des parents ».

C'est un lieu de rencontre entre parents, ouvert à tous les parents de l'école.



Rencontre ou chat vidéo avec d'autres parents

Apprenez à mieux connaître les autres parents de la classe de votre enfant !

Demandez aux représentants des parents d'élèves d'organiser une réunion en dehors de l'école : dans un café ou bien en vidéoconférence.

Prenez quelques minutes de plus lorsque vous allez chercher votre enfant à l'école et discutez avec d'autres parents devant l'entrée de l'école.

Échangez des coordonnées avec d'autres parents et restez en contact avec eux.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER CONCRÈTEMENT ?



Délégués des parents d'élèves

Vous pouvez vous faire élire en tant que représentant(e) des parents d'élèves.

En tant que représentant(e) des parents d'élèves, vous avez un rôle de médiateur entre les parents, les enseignants et les éducateurs.

Vous participez à l'assemblée générale des parents (Gesamtelternversammlung, GEV), à laquelle assistent les représentants des parents de toutes les classes et la direction de l'école.



Association de soutien scolaire

Vous pouvez devenir membre de l'association de soutien scolaire. Celle-ci soutient les enfants à l'école par le biais de projets, par exemple la création d'une bibliothèque scolaire.

Vous pouvez apporter votre contribution par des idées, un travail actif ou des dons.



Aide et organisation de projets ou de fêtes

Aidez à l'organisation d'événements par la classe, l'école ou l'association de soutien. Pour cela, vous n'avez pas besoin d'une fonction « officielle » ni de parler parfaitement l'allemand.

Exemples de telles actions : Bazar de gâteaux, course aux dons, fête de classe, excursions, journée thématique, groupes de travail (Arbeitsgemeinschaften, AG). Vous pouvez par exemple aider en :

apportant une salade ou des boissons, en faisant du bricolage ou jouant de la musique avec les enfants, en décorant la salle de la classe, en proposant un cours de couture, en encadrant un club de skate.



QUELS SONT NOS DROITS EN TANT QUE PARENTS D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE ?



Droit à l'information

Vous avez le droit de recevoir des informations sur : le programme scolaire, le mode d'évaluation des performances et le développement de votre enfant.



Droit de regard et de conseil

Vous pouvez - après accord préalable - participer à certains cours en classe.

Vous avez le droit de consulter le dossier (« fiche des élèves ») de votre enfant.

Vous avez le droit de vous faire conseiller. Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'un entretien, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec le professeur principal et les éducateurs ; si nécessaire, également avec la direction de l'école.

Herausgeber



Arbeitskreis
Neue Erziehung e.V.
Großbeerenstr. 184
12277 Berlin
ane@ane.de

www.ane.de
www.schueltern.berlin

Gefördert durch



Spendenkonto

Bank für Sozialwirtschaft
IBAN: DE33 1002 0500 0003 2963 02
BIC: BFSWDE33BER
Kennwort: Spende

Gestaltung
Yesser Afghani